

Le port de plaisance de Saint-Suliac

**Réunion d'informations
du samedi 30 mars 2024**



238 mouillages

zone eau profonde

105 mouillages communaux

2 mouillages visiteurs

entretien à la charge de la commune

sauf aiguillette

zone d'échouage

**131 mouillages «privés»
entretien à la charge des plaisanciers**

**sur le domaine maritime
(réglementation)**

Nouveau logiciel de gestion



ENTRETIEN MOUILLAGES

**Suite à l'appel d'offre de 2023
la sté TSMB
a été retenue pour
la maintenance des mouillages**

**Les mouillages sont refaits
quasi entièrement
tous les 3 ans**

Nouveau système aiguillettes 80 de faits à ce jour

Décembre/Janvier = contrôle

Mars = travaux de maintenance

(suivant les normes établies)

env. 23.000 € HT

(de 10 à 30% d'augmentation)

BUDGET DU PORT

Investissement pour 2023

Dépenses

Équipement, études et travaux : 34998,07€

Recettes

**Opérations d'ordre de transfert
entre section = amortissement : 6317 €
Solde d'exploitation 2023 = - 28681,07 €
Report = 108 688,40 €**

SOLDE À REPORTER = 80 007,33 €

Fonctionnement

Dépenses

Charges générales, charges transférées,
amortissement = 67 718,85 €

Recettes

Mouillages, revenus des immeubles = 71 960,41 €

Résultat d'exploitation 2023 = 4 241,56 €

Report antécédent = 2 786,16 €

RÉSULTAT A REPORTER = 7 023,72 €

Tarifs : + 3,70 % par rapport à 2023

CALE DES CASSIÈRES

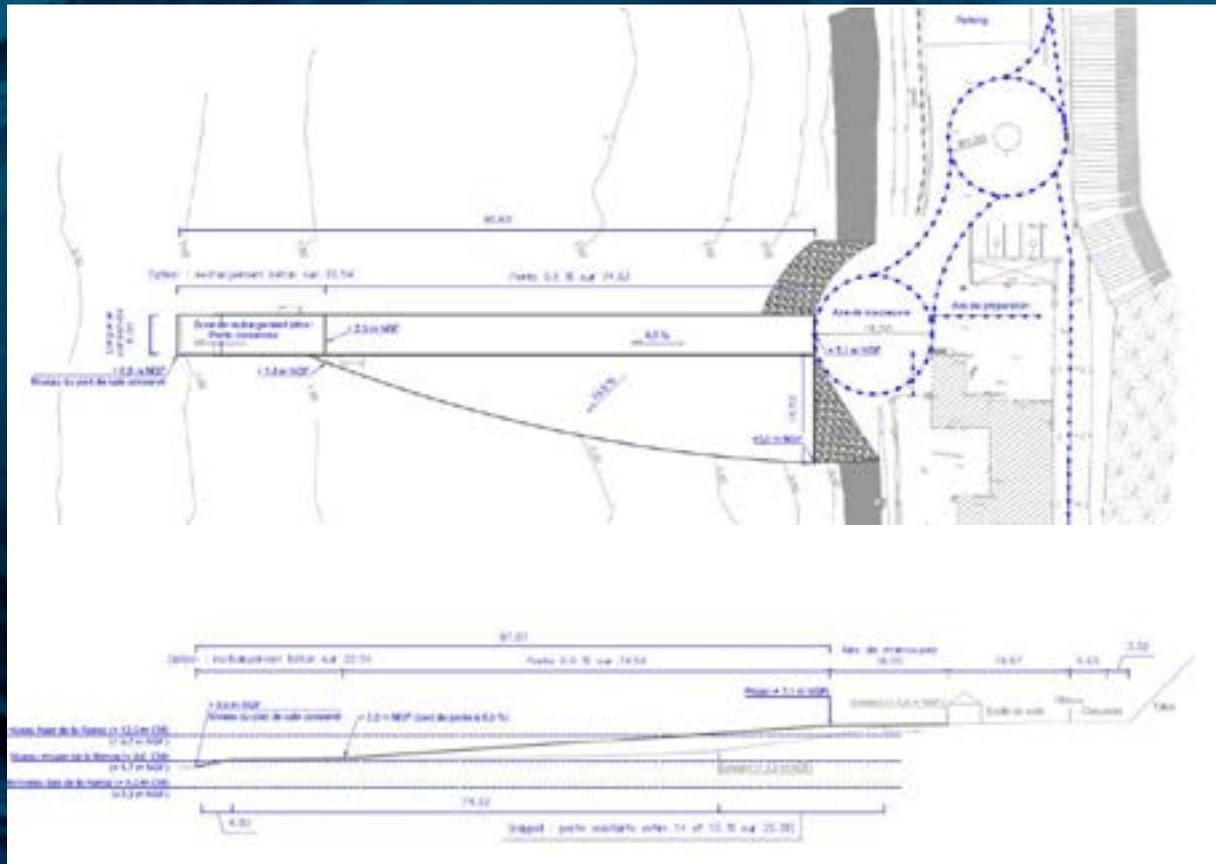
Financement St-Malo agglomération

**Suite au changement de
maître d'œuvre**

**les travaux sont programmés
à l'hiver 2024/2025**

NOVEMBRE/AVRIL

**La cale sera de taille identique
avec une pente régulière
une pente en haut de cale
permettra l'accès direct
sur la grève.**



Accès sécurisé pour :

les adhérents du CNR

les enfants (école de voile)

la SNSM

(env 100 rapports de mer par an)

les plaisanciers

de la zone sud

CALE PRINCIPALE

**Vu la détérioration visible,
le financement non défini
à ce jour, la commune doit
anticiper de futurs travaux
(étude lancée)**

RACKS à annexe

130 racks pour ...

êtes-vous prêts à partager ?

Rappel des règles :

le marquage de l'annexe

est obligatoire et doit être visible

HIVERNAGE DES BATEAUX

Hiver 2024-2025

sous réserve de confirmation

**pas de bateau sur le quai cet
hiver, pour cause de travaux**

STICKERS Bateaux

**Depuis maintenant 2 ans
des stickers à coller sur votre
bateau sont à votre disposition.
env. 50% des plaisanciers l'utilise**

INTÉRÊT :

- contrôle de l'élu**
- sauvetage SNSM**
- appartenance au port**

CONSEIL PORTUAIRE

L'élection des membres du Conseil Portuaire

Cette élection a eu lieu en 2017 pour une durée de 5 ans.

La crise sanitaire nous a empêché durant 2 années consécutives de se réunir.

C'est pourquoi, l'élection des membres du conseil portuaire aura lieu en début d'année 2025.

Pour rappel,

le conseil portuaire est constitué pour le port de Saint-Suliac :

- Le Maire ou son représentant, et son suppléant**
- Un représentant de chacun des concessionnaires (CCI) et son suppléant**
- Un membre du personnel communal et son suppléant**
- Six membres représentant les usagers du port (3 membres qui représentent les navigateurs de plaisance désignés par le CLUPP et 3 membres des services nautiques, CNR et SNSM) et leurs suppléant au même nombre.**

Le déroulement de cette élection

**Pour être candidat au conseil portuaire,
vous devrez obligatoirement vous inscrire au CLUPP,
Comité Local des Usagers permanents
des installations portuaires.**

**En début d'année 2025, nous vous transmettrons un formulaire
afin de votre inscrire, si vous le souhaitez au CLUPP,
condition pour pouvoir vous porter candidat au Conseil portuaire,
pour l'élection de 3 membres et 3 suppléants
qui se déroulera lors du 1er trimestre 2025.**

**Vous aurez aussi la possibilité,
en cas d'absence,
de donner un pouvoir.**

Merci à toutes et tous.

**Nous vous souhaitons
de belles navigations,
de belles pêches
et une belle saison.**